



## FEDERAL AIR MARSHAL (TIGER)

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>Type</b> : ordre de service         | <b>No</b> : OS PRS.12.05        |
| <b>Domaine</b> : procédures de service |                                 |
| <b>Rédaction</b> : UDIPA               | <b>Validation</b> : CDT         |
| <b>Entrée en vigueur</b> : 07.11.2018  | <b>Mise à jour</b> : 22.02.2024 |

### Objectif(s)

Cette directive a pour objectif de réglementer les profils COPP ainsi que les indemnités lors du recrutement, des formations et des périodes d'engagements des gardes de sûreté dans l'aviation civile de la police genevoise.

### Champ d'application

- Ensemble des directions et services de la police.

### Documents de référence

- Instructions relatives au test d'aptitude des gardes de sûreté dans l'aviation civile de l'Office fédéral de la police.
- Test d'aptitude des gardes de sûreté dans l'aviation civile : épreuve sportive (SIBEL-PCRS13f).
- Test d'aptitude des gardes de sûreté dans l'aviation civile : épreuve de tir (SIBEL-ST13f).
- Directive indemnités de l'Office fédéral de la police.
- Directive "Profil requis/Conditions d'admission" de l'Office fédéral de la police.
- Constitution fédérale de la Confédération suisse RS 101.
- Loi fédérale sur l'aviation (LA) RS 748.0.
- Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) RS 120.
- Ordonnance sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF) RS 120.72.
- Ordonnance sur l'aviation (OSAv) RS 748.01.
- Loi sur l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération (LUsc) RS 364.
- Ordonnance relative à l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération (OLUsc) RS 364.3.
- Ordonnance du DETEC sur les mesures de sûreté dans l'aviation (OMSA) RS 748.122.
- Annexe 17 à la Convention relative à l'aviation civile internationale (Chicago) RS 0.748.0.
- Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (Tokyo) RS 0.748.710.1.
- Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (Montréal) RS 0.748.411.
- Directive MIOPE 02.03.10, Indemnités pour débours en faveur des fonctionnaires de police.

### Directives de police liées

- Directive générale sur le temps de travail, DS COPP.01.
- Equipement de la police, OS PRS.19.01.

**Autorités et fonctions citées**

- Service fédéral de sécurité (ci-après : SFS).
- Office fédéral de la police (ci-après : fedpol).
- Office fédéral de l'aviation civile (ci-après : OFAC).
- Division gardes de sûreté dans l'aviation civile (ci-après : SIBEL).
- Garde de sûreté dans l'aviation civile (ci-après : Tigre).

**Entités citées et abréviations**

- Unité diplomatique et aéroportuaire (ci-après : UDIPA).
- Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (ci-après : CFPS).
- Examen d'aptitude / Eignungsabklärung (ci-après : EA).
- Cours de base / Grundkurs (ci-après : GK).
- Périodes d'engagement / Einsatzperiode (ci-après : EiP).
- Cours de remise à niveau / Refresherkurs (ci-après : RK).
- Mémento des instructions de l'Office du Personnel de l'Etat (MIOPE).
- Stand de tir du Bois-de-Bay (ci-après : BDB).
- Coordination Opérationnelle du Personnel de la Police (ci-après : COPP).

**Mots-clés**

- FEDERAL AIR MARSHAL.
- TIGER.
- Tigre.
- Garde de sûreté.

**Annexes**

- Annexe 1: directives indemnités fedpol.

## **1. ORIENTATION**

Connues historiquement sous le nom de "TIGER", la mission de "FEDERAL AIR MARSHAL" existe depuis 1970. Fedpol édicte, en collaboration avec l'OFAC, les directives qui régissent le travail des Tigres.

Ceux-ci sont recrutés auprès des corps de police cantonaux et municipaux, du corps des gardes-frontière et de la sécurité militaire. Les contrôles de sûreté effectués sur les passagers et la lutte contre les actes pénalement répréhensibles à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international sont des tâches relevant de la Confédération.

Fedpol est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement des Tigres. Les Tigres spécialement formés surveillent le comportement des passagers à bord des avions et empêchent toute action qui pourrait mettre en danger la sécurité de l'appareil.

## **2. CURSUS**

| <b>DENOMINATION</b>  | <b>DUREE</b>   | <b>LIEU</b>          |
|----------------------|----------------|----------------------|
| Examen prérequis GE  | ½ jour         | CFPS/GE              |
| Préparation GE       | 3 jours        | BDB/GE               |
| Entraînement GE      | 2 heures       | CFPS/GE              |
| EA                   | 1 jour / 2h    | Kreuzlingen/TG       |
| GK                   | 3 semaines     | Kreuzlingen/TG       |
| Vol d'introduction   | 3 jours        | Vol long courrier    |
| 1 <sup>ère</sup> EiP | 2 mois         | Planification Fedpol |
| RK                   | 3 jours        | Kreuzlingen/TG       |
| 2 <sup>ème</sup> EiP | 2 mois         | Planification Fedpol |
| RK                   | 3 jours        | Kreuzlingen/TG       |
| 3 <sup>ème</sup> EiP | 2 mois         | Planification Fedpol |
| Entretiens GE        | 1 jour / 30min | UDIPA/GE             |
| RK                   | 3 jours        | Kreuzlingen/TG       |
| EiP supplémentaire   | min. 1 mois    | Planification Fedpol |

## **3. EXIGENCES DE SELECTION**

Le profil requis et les conditions d'admission sont protocolés par Fedpol.

Conformément au concept détaillé de SIBEL du SFS, seuls les membres de forces d'intervention ayant réussi l'EA et suivi le GK peuvent être engagés au titre de Tigre. L'EA permet de vérifier et d'assurer que le candidat dispose des capacités nécessaires pour être admis à suivre la formation de base des Tigres.

Le test d'aptitude des Tigres comprend les domaines suivants :

- épreuve sportive;
- épreuve de tir;
- test des connaissances d'anglais (discussion de groupe/jeux de rôle);
- entretien (recruteurs et psychologue);
- test aéro-médical.

#### **4. INDEMNITES**

Pendant la durée de l'instruction et de l'affectation des Tigres, Fedpol rembourse :

##### **4.1. Aux corps de police**

Les frais salariaux des Tigres, y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales.

##### **4.2. Aux Tigres**

Les dépenses liées à l'instruction et à l'affectation en dehors du lieu de travail, pour autant qu'elles ne soient pas remboursées par des tiers (par ex. l'employeur ou une compagnie aérienne suisse).

Le Tigre de la police genevoise ne recevra pas de débours de l'état employeur. En contrepartie, il percevra des indemnités de Fedpol (Annexe 1).

#### **5. HORAIRES**

##### **5.1. Préambule**

Sauf exception, les étapes de sélection et de formation TIGER ne génèrent pas d'HS. La EiP exclut toute inscription d'heures supplémentaires au retour dans le service d'origine.

##### **5.2. Examen prérequis GE**

Les candidats ayant postulé à la fonction de Tigre doivent effectuer un examen prérequis à Genève. Ce dernier s'effectue sur une période de 4 heures.

Le candidat est préavisé 30 jours avant la date de l'examen.

Le profil du candidat est planifié par sa hiérarchie directe selon les critères suivants :

- Code : FORMATIONS (repas à la charge du participant)
- Commentaire : TIGER PREREQUIS GE

##### **5.3. Préparation GE**

Les candidats ayant réussi les examens prérequis GE sont soumis à une préparation au test d'aptitude de Kreuzlingen/TG.

Cette préparation a lieu au BDB sur une durée de trois jours. Elle est ensuite suivie d'entraînements mensuels d'une période de 120 minutes, au CFPS.

Le profil du candidat sera planifié par sa hiérarchie directe selon les critères suivants :

- Profil horaire : ADP (0800-1200 / 1300-1700)
- Code : FORMATIONS (*repas à la charge du participant*)
- Commentaire : TIGER PREPARATION GE

#### 5.4. Entraînement GE

Avant chaque cours fédéral ou EiP, les candidats suivront un entraînement de tir d'une période de 120 minutes au stand de tir du CFPS.

Le profil du candidat sera planifié par sa hiérarchie directe selon les critères suivants :

- Code : FORMATIONS
- Commentaire : TIGER ENTRAINEMENT GE

#### 5.5. Examen d'aptitude (EA)

Le candidat ayant réussi les examens prérequis GE et suivi les cours de préparation GE pourra se présenter à l'EA.

Cet examen se déroulant sur une journée a lieu sur la place d'armes de Bernrain, 8280 Kreuzlingen/TG.

Le candidat est préavisé 30 jours avant la date de l'examen.

Le profil du candidat est planifié par sa hiérarchie directe selon les critères suivants :

- Profil horaire : Durée max. 11h / PRD si besoin
- Code : FORMATIONS (*selon picasso et repas à la charge du participant*)
- Commentaire : TIGER EA KREUZLINGEN

#### 5.6. Cours de base (GK)

Le candidat ayant réussi l'EA est appelé à suivre un GK sur une période de trois semaines.

Cette formation a lieu sur la place d'armes de Bernrain, 8280 Kreuzlingen/TG.

Le candidat est préavisé 30 jours avant la date du GK.

Les prises de cantonnement de chaque semaine du GK auront lieu le dimanche soir.

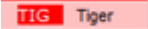
Le profil du candidat est planifié par sa hiérarchie directe selon les critères suivants :

- Profil horaire : Durée max. 11h / PRD si besoin
- Code : DEPL (*J-1 pour cantonnement*)  
FORMATIO\_R (*selon picasso de Fedpol*)
- Commentaire : TIGER GK KREUZLINGEN

#### 5.7. Périodes d'engagement

Le candidat ayant réussi le GK est engagé comme FEDERAL AIR MARSHAL / TIGER sur une rotation de trois fois deux mois pendant une période de deux ans.

Les EiP sont planifiées par Fedpol selon la clé de répartition par canton.

Le collaborateur est planifié dans la COPP en évènement  soit en absence autorisée.

**Les EiP ne donneront droit à aucune heure supplémentaire et heures de nuit, car il est considéré que les heures de travail de l'intégralité de ces périodes sont validées, gérées et réparties par Fedpol sur les EiP.**

**Le planning mensuel des EiP est établi par Fedpol et représente au maximum 20 jours d'engagement sur 30.**

Charge aux gestionnaires d'organiser la fin de service avant les EiP et la reprise normale de l'activité, le gestionnaire modifiera le profil du collaborateur en AD8 sur toutes les EiP, ne générant ni gain ni perte d'heure pour le collaborateur.

**5.8. Cours de remise à niveau (RK)**

Après chaque engagement de deux mois, l'agent Tigre doit effectuer un RK d'une durée de 3 jours.

Ce RK a lieu sur la place d'armes de Bernrain, 8280 Kreuzlingen/TG.

Le cantonnement a lieu un soir avant le RK.

Le profil du candidat est planifié par sa hiérarchie directe selon les critères suivants :

- Profil horaire : Durée max. 11h / PRD si besoin
- Code : DEPL (*J-1 pour le cantonnement*)  
          FORMATIO\_R (*selon picasso de Fedpol*)
- Commentaire : TIGER RK KREUZLINGEN

**6. ARMEMENT / MATERIEL / HABILLEMENT**

L'armement ainsi que le matériel pour l'instruction et l'engagement est fourni par Fedpol.

Le Tigre qui a terminé avec succès le GK, se voit délivrer une fois par année par la logistique de l'UDIPA des bons d'habillement tant qu'il reste engagé dans la mission :

- Bon individuel de CHF 500.- pour costume tenue "sport chic".
- Bon individuel de CHF 200.- pour une paire de chaussures habillées.

Ces bons ne sont pas cumulables pour les collaborateurs bénéficiant déjà de ce type de bons pour d'autres missions.